

Procédures de candidature en première année d'études supérieures en France pour les ressortissants non européens

Statut	Titulaire ou en préparation	Licence 1	Filières sélectives universitaires	Filières sélectives non universitaires
Candidat résidant en UE	Diplôme étranger hors UE, bac international (1) , diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen (2)	Dossier de candidature spécifique à envoyer à la DEI Date limite : avril-mai	Parcoursup	Parcoursup
Candidat hors UE + procédure «Etudes en France» (4) Demandeur d'asile		DAP via la procédure « Etudes en France » Date limite : 15 décembre	« Etudes en France » hors DAP (5)	Parcoursup
Candidat hors UE sans procédure «Etudes en France» Demandeur d'asile		DAP via site du Ministère de l'enseignement supérieur Date limite : 15 décembre	Parcoursup	Parcoursup
Candidat déjà inscrit dans une formation diplômante de l'enseignement supérieur en UE (hors formations français)		Parcoursup	Parcoursup	Parcoursup
Candidat inscrit dans l'enseignement supérieur hors formation diplômante en UE (cas des étudiants i-fle)		DAP(3) via site du Ministère de l'enseignement supérieur Date limite : 15 décembre	Parcoursup	Parcoursup
Réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire		Contactez le service des relations internationales de l'université concernée (Direction Europe international pour Nantes)	Contactez le service des relations internationales de l'université concernée (Direction Europe international pour Nantes)	Contactez le service des relations internationales de l'université concernée (Direction Europe international pour Nantes)

(1) **Bac international** : Ce diplôme étranger est proposé dans plus de 4000 établissements scolaires répartis dans le monde et 12 écoles privées en France. Il ne permet pas automatiquement l'accès à l'enseignement supérieur comme le bac "classique" en France

(2) **Diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen** : il existe une liste de ces diplômes par pays

(3) **DAP** : demande d'admission préalable. Ce dossier est remis à l'ambassade de France dans le pays d'origine. Il contient notamment extrait de naissance, relevés de notes, photocopie du diplôme de fin d'études... La passation payante du TCF (test de connaissance du Français) est obligatoire. **Dossier blanc pour les résidents à l'étranger, vert pour ceux qui résident en France.**

Dossier blanc <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/dossier-blanc-24403.pdf>

Dossier vert <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/dossier-vert-24427.pdf>

La demande est examinée en même temps par maximum 3 universités.

(4) **Procédure «Etudes en France»** : cette plateforme dématérialisée permet de gérer l'ensemble des démarches d'inscription jusqu'à la demande de visa (elle intègre à la fois la procédure de demande de visa et la demande d'inscription). Elle permet aux candidats de dialoguer avec l'espace Campus France du pays d'origine et de communiquer avec les établissements d'enseignement.

Pays qui disposent d'espace « Etudes en France » : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

(5) **Etudes en France hors DAP** : cette procédure signifie que les candidats peuvent accéder à une inscription dématérialisée via Etudes en France sans avoir à demander une DAP.

CALENDRIER : candidatures en 1^{ère} année de Licence : du 1^{er} octobre au 15 décembre

+ d'infos

Venir étudier à l'université de Nantes <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/incoming-students-venir-etudier-a-nantes/hors-echange>

Dossier Onisep <https://www.onisep.fr/orientation/venir-etudier-en-france-vos-questions-nos-reponses>